



Illustrations des bonnes pratiques

Former le personnel à la sécurité

Critère 4.5.

*Diaporama de présentation complet
pour les ripeurs et les chauffeurs.*

CARENE (44)

Labellisation du Service Public de Collecte des Déchets

Formation

ripeur / chauffeur

C.A.RE.N.E

Communauté d'Agglo

De la REgion Nazairienne et Estuaire

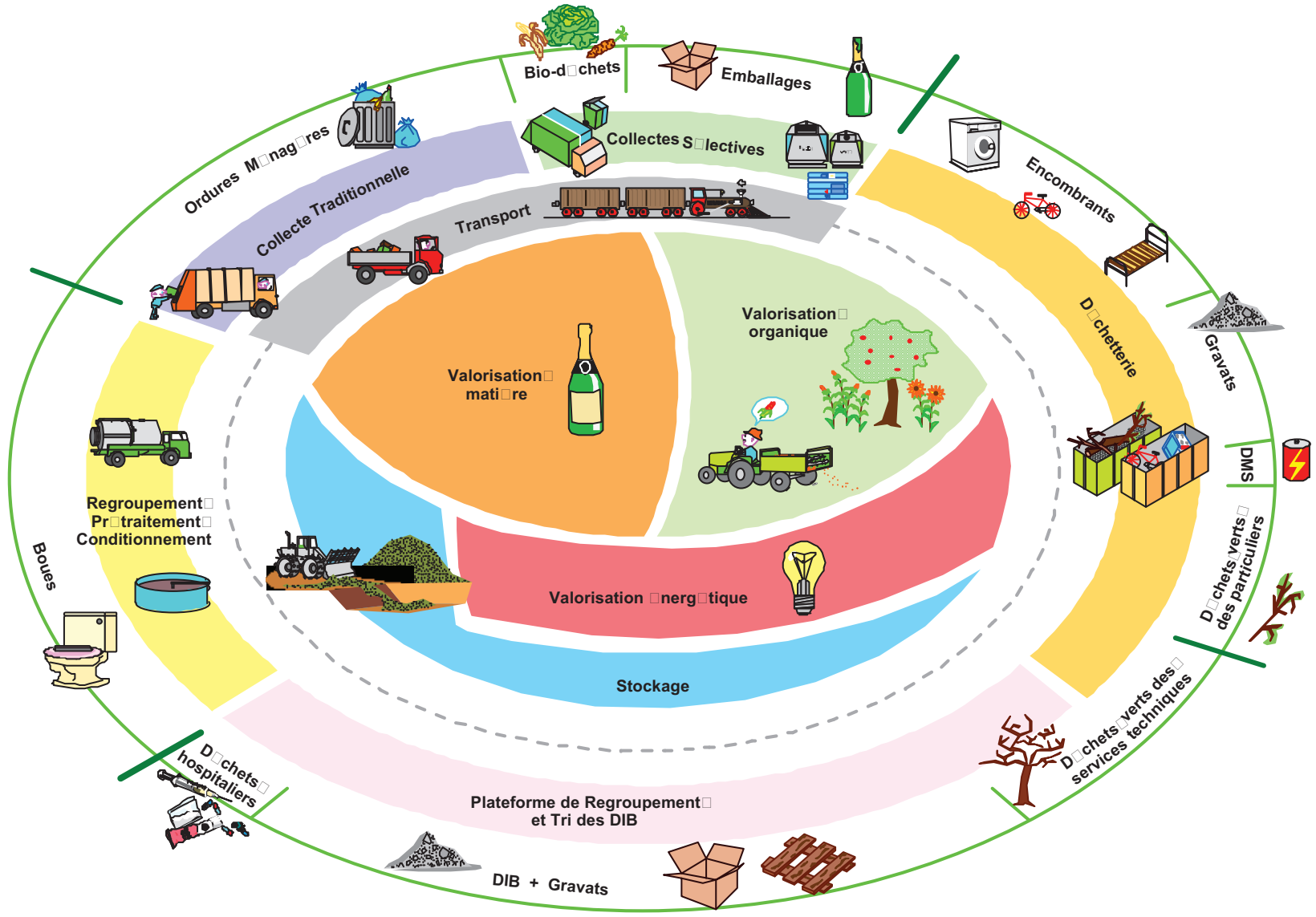
Déroulement de la séance.

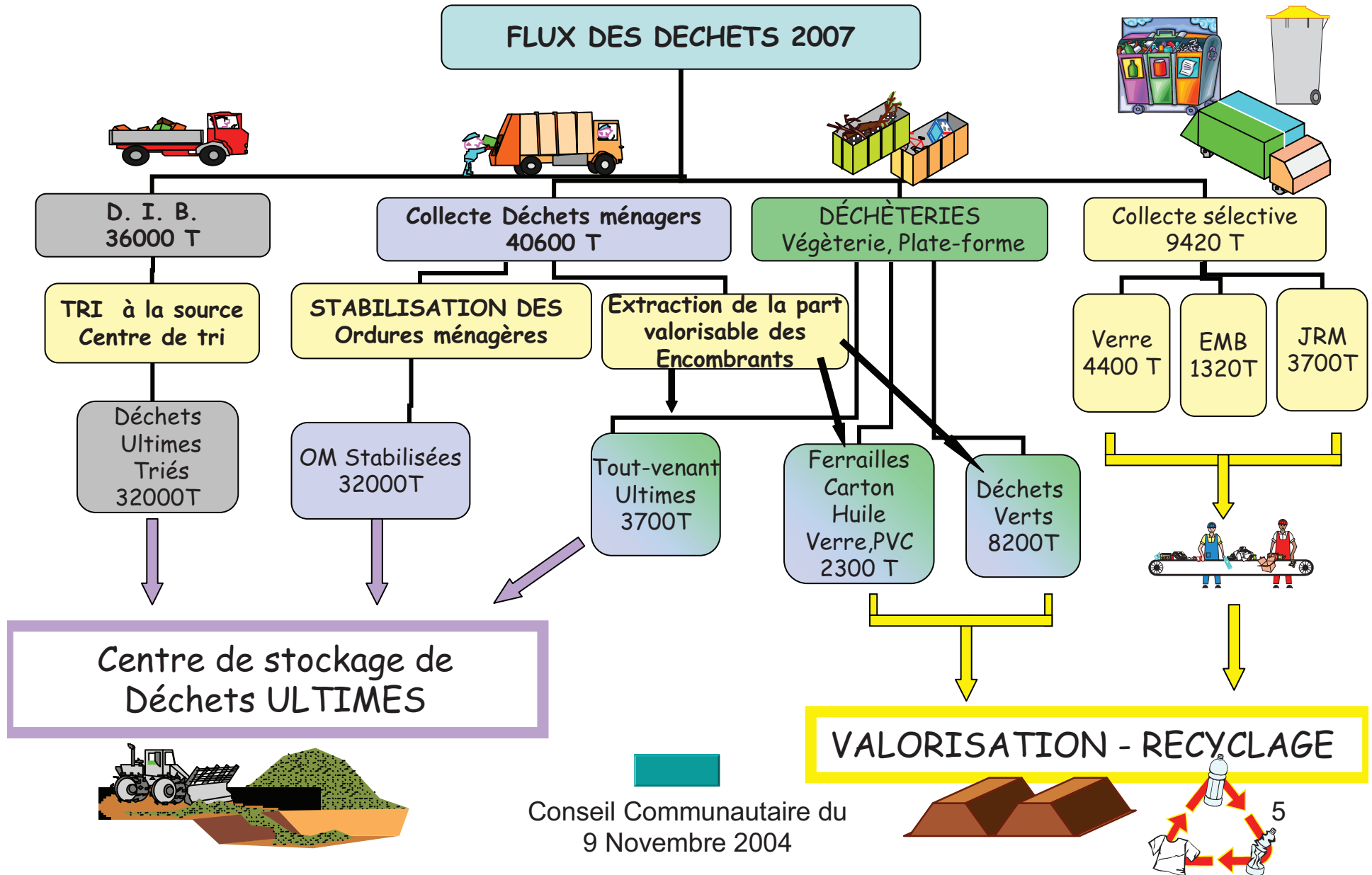
- Accueil des participants
- Présentation:
 - **De la collectivité, du service.**
- CARENE c'est quoi pour vous ?.
- Sécurité, comportement, prestation.
- Vidéo SNAD:
 - **collecte de déchets,**
 - **gestes et postures.**
- Les accidents du travail
- Présentation des matériels, pratique.
- Collecte en « double » le premier jour.



Filière globale : Qu'est ce qu'une filière globale ?

Globale = tous les déchets + Gestion et traitement + Réglementation





A decorative frame made of teal lines. It consists of a vertical line on the left, a horizontal line at the top, and a horizontal line below the top one. The vertical line has a small square notch at the top left corner.

Présentation :

- De la CARENE,

CARENE c 'est quoi pour vous ?.

☰ Image de marque de la propreté

- **l 'équipe de collecte,**
- **Les usagers,**
- **La collectivité.**

☰ La marque CARENE c 'est:

- **la sécurité,**
- **le comportement,**
- **les prestations.**

ORGANIGRAMME du Service Gestion des Déchets



Céline Le Cars
Responsable du service Gestion des Déchets

Cellule Exploitation



Benoit Charpentier
Technicien
Responsable d'Exploitation



Muriel Payet
Assistante d'exploitation

7 agents de maîtrise



Gildas Paul



Patrick Piriou



Patrick Crochet



Gilles Garcia



Sébastien Huet



Laurent Melon



Philippe Legrand

Collecte PAP Régie

Collecte PAP soir

Collecte PAP prestataires privés
et polyvalence Régie

Pré-collecte /
collecte PAV /
Déchèteries / Parc
véhicule

70 postes titulaires d'agents d'exploitation :

- 30 ripeurs
- 14 ripeurs/chauffeurs
- 20 chauffeurs
- 2 agents pour le nettoyage autour des points tri
- 3 agents pour la précollecte et le gardiennage des déchetteries
- 1 gardien de déchetterie

Les métiers d'un service de collecte des déchets ménagers

Responsable de service	Ingénieur Bac + 5ans	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des scénarios pour l'organisation du service - Gestion du budget du service - Faire appliquer les directives des élus auprès du service - Animer les réunions et rendre compte auprès de la CARENE - Représenter la CARENE auprès des administrations - Faire respecter les contrats CARENE - Rédiger des courriers, rapports et notes
Responsable d'exploitation	Technicien Bac + 2 ans	<ul style="list-style-type: none"> - Dirige le personnel d'exploitation - Anime les réunions avec les AMs - Suivi et contrôle des prestations confiées aux entreprises privés - Suivi budgétaire - Gestion des conflits avec les agents - Etablir les marchés d'appel d'offre
Agent de maîtrise	BEP/CAP/permis PL/ Bac pro	<ul style="list-style-type: none"> - Planification des équipes de collecte - Gestion du planing du personnel - Suivis terrain des tournées - Organisation des circuits de collecte - Mise en place et suivi des règles de sécurité - Assurer l'embauche - Gestion des conflits avec les agents - Suivi du matériel roulant
Chauffeur Ripeur Chauffeur PAV	Permis PL et VL FIMO (Formation Initiale Minimum Obligatoire) CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins Spécialisés) FCOS (Formation Continue Obligatoire à la Sécurité)	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification des organes de sécurité - Collecte des bacs roulants, sacs et encombrants - Nettoyage des déchets tombés au sol - Conduite des véhicules de collecte - Collecte des PAV à l'aide de la grue

Les métiers de la collecte

Collecte					
Agent de communication	Agent chargé du Nettoyage des PAV	Agent de déchetterie	Ripeur/Chauffeur	Chauffeur (ponctuellement ripeur)	Chauffeur grue PAV
<p><u>Compétences :</u> Bonne relation publique, Connaissance en informatique.</p>	<p><u>Compétences :</u> Conscientieux, connaissance en informatique, permis VL Bonne condition physique</p>	<p><u>Compétences :</u> Bonne relation publique, Rigueur, autorité, Conscientieux Auto organisation</p>	<p><u>Compétences :</u> Très bonne condition physique Apte à travailler sous les intempéries. Permis VL , PL Travail en équipe Ponctualité</p>	<p><u>Compétences :</u> Très bonne condition physique Apte à travailler sous les intempéries. Permis PL + habilitation grue Travail en solitaire Ponctualité</p>	<p><u>Compétences :</u> Très bonne condition physique Apte à travailler sous les intempéries. Permis VL , PL Travail en équipe</p>
<p><u>Contraintes :</u> Travail en solitaire Gestion des conflits avec les usagers</p>	<p><u>Contraintes :</u> Travail en solitaire Travail dans un métier dit « salissant »</p>	<p><u>Contraintes :</u> Travail le WE Travail en solitaire Gestion des récupérateurs sauvages</p>	<p><u>Contraintes :</u> Les horaires Travail dans un métier dit « salissant » Métier dangereux lié au travail sur la voie publique</p>	<p><u>Contraintes :</u> Les horaires Travail dans un métier dit « salissant » Métier dangereux lié au travail sur la voie publique</p>	<p><u>Contraintes :</u> Travail dans un métier dit « salissant » Métier dangereux lié au travail sur la voie publique</p>
<p><u>Horaire de travail :</u> Journée normale</p>	<p><u>Horaire de travail :</u> Journée normale Possibilité de travailler le dimanche</p>	<p><u>Horaire de travail :</u> Journée normale Travail du lundi au dimanche</p>	<p><u>Horaire de travail :</u> Embauche 4hrs/ 6hrs/13hrs/18hrs/21hrs Travail du lundi au samedi. Possibilité de travailler du dimanche</p>	<p><u>Horaire de travail :</u> Embauche 4hrs/ 6hrs/13hrs/18hrs/21hrs Travail du lundi au samedi Possibilité de travailler du dimanche</p>	<p><u>Horaire de travail :</u> Journée normale Repos tournant</p>

Obligations de la formation (1).

☰ L231-3-1.

- **« Tout chef d 'établissement est tenu d 'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des travailleurs qu 'il embauche, de ceux qui changent de poste de travail ou de technique et à la demande du médecin du travail, de ceux qui reprennent leur activité après un arrêt de maladie d 'une durée de + de 21 jours et après un accident du travail de + de 8 jours ».**

Obligation de la formations (salariés temporaires).

📖 L 231-3-2.

- **« Les salariés sous contrat de travail à durée déterminée et les salariés sous contrat de travail temporaire affectés à des postes de travail présentant des risques particuliers pour leur santé ou leur sécurité, bénéficient d'une formation renforcée à la sécurité ainsi que d'un accueil et d'une information adaptés dans l'entreprise ».**



Les accidents du travail et les statistiques

Sur toute la France
Dans les métiers du déchets

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

En France et tous métiers du déchets confondus

→ 1 ACCIDENT

toutes les 6 secondes

→ 1 INVALIDE PERMANENT

toutes les minutes

→ 1 MORT

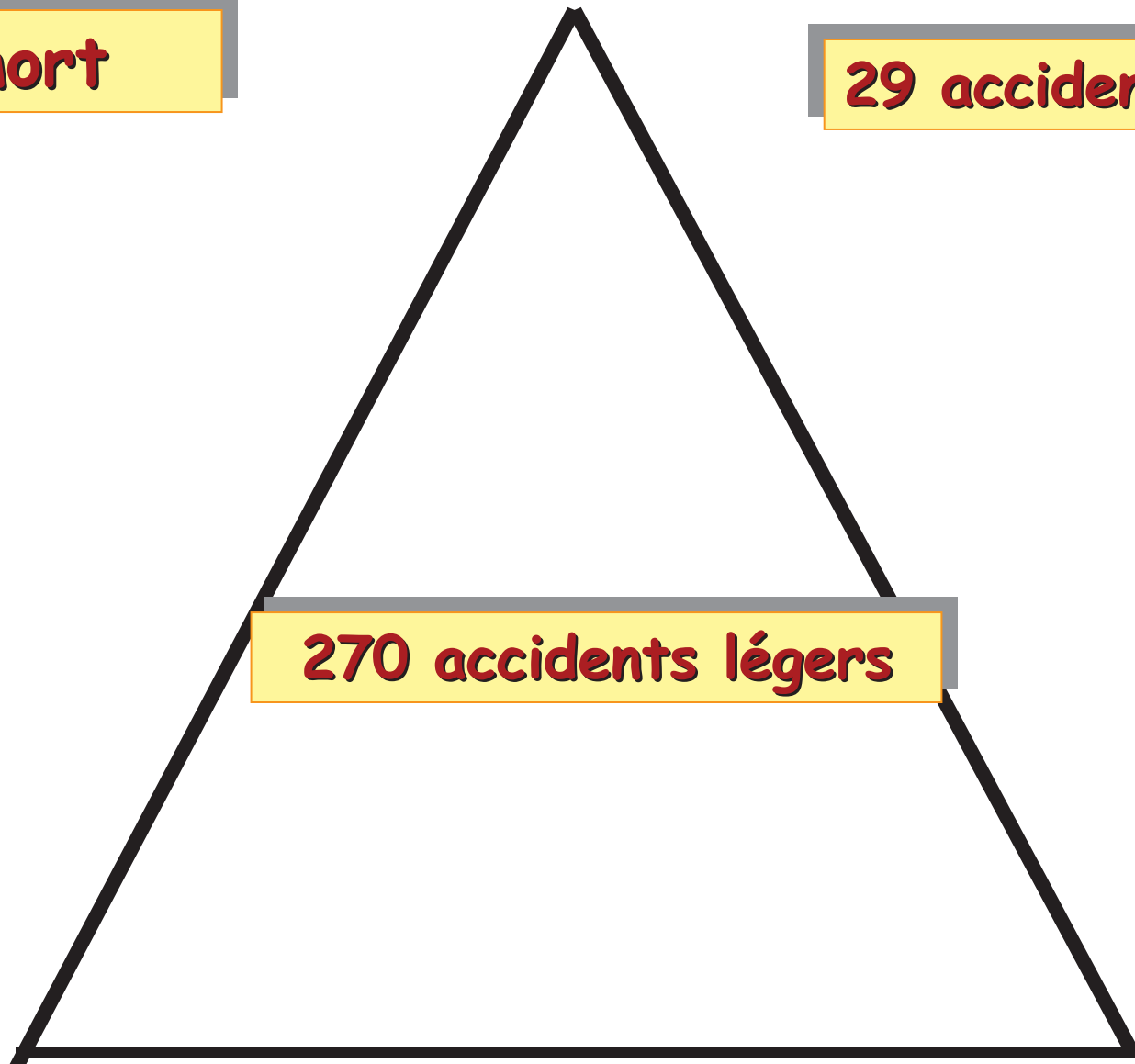
toutes les heures

1 mort

29 accidents graves

270 accidents légers

Sur 300 accidents du travail



Les risques dans nos métiers.

- Circulation
- manutention
- chutes-déplacements à pieds
- matériel de collecte
- déchets
- agressions
- lieux de vidage
- route
- **LE PERSONNEL** lui-même.

Facteurs entraînant des risques.

- Inexpérience-routine
- fatigue
- précipitation-inattention
- alcool-drogue-médicament
- météo
- moment de la journée (nuit)
- défaut effets de sécurité
- non respect des consignes.

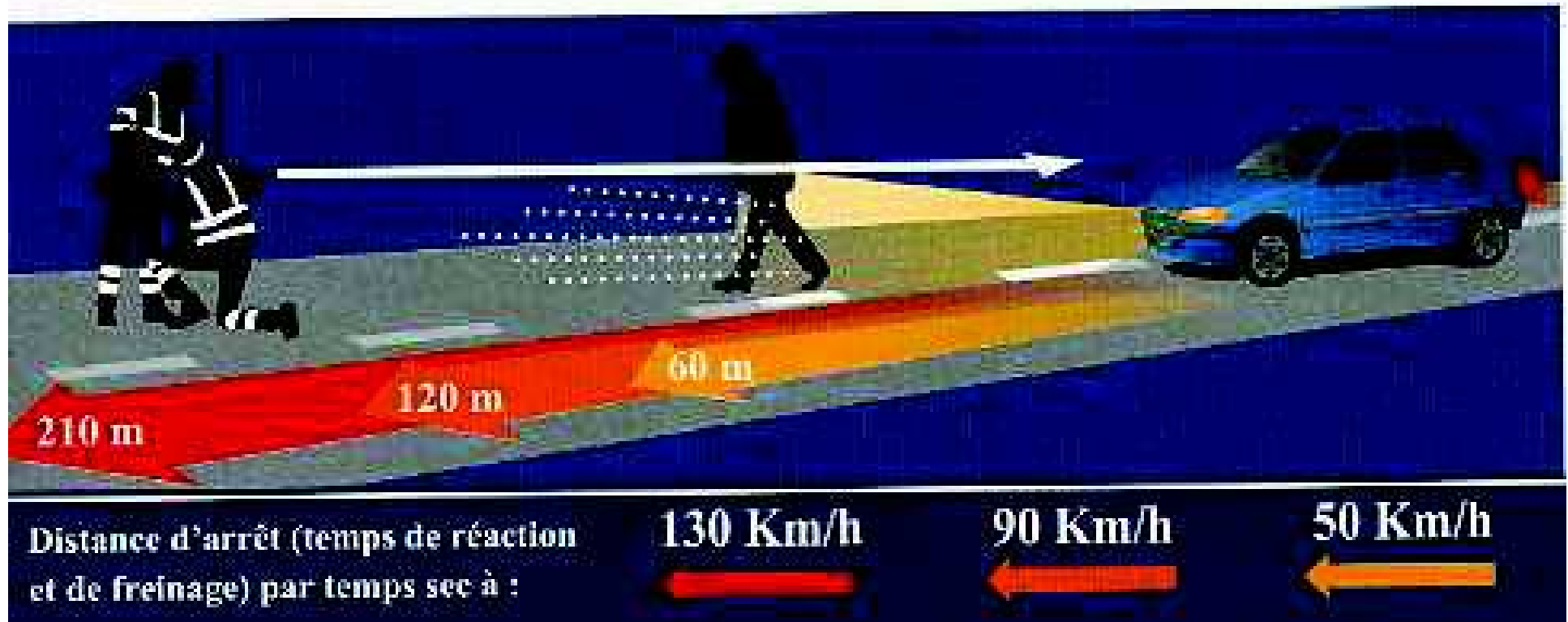
La sécurité.

- 📄 Le port des E.P.I
- 📄 Le respect des consignes de sécurité
- 📄 Le respect du règlement intérieur.

VOTRE VISIBILITE ... AVEC ET SANS E.P.I.

▼ *Équipé :*
visible à 160 m au moins

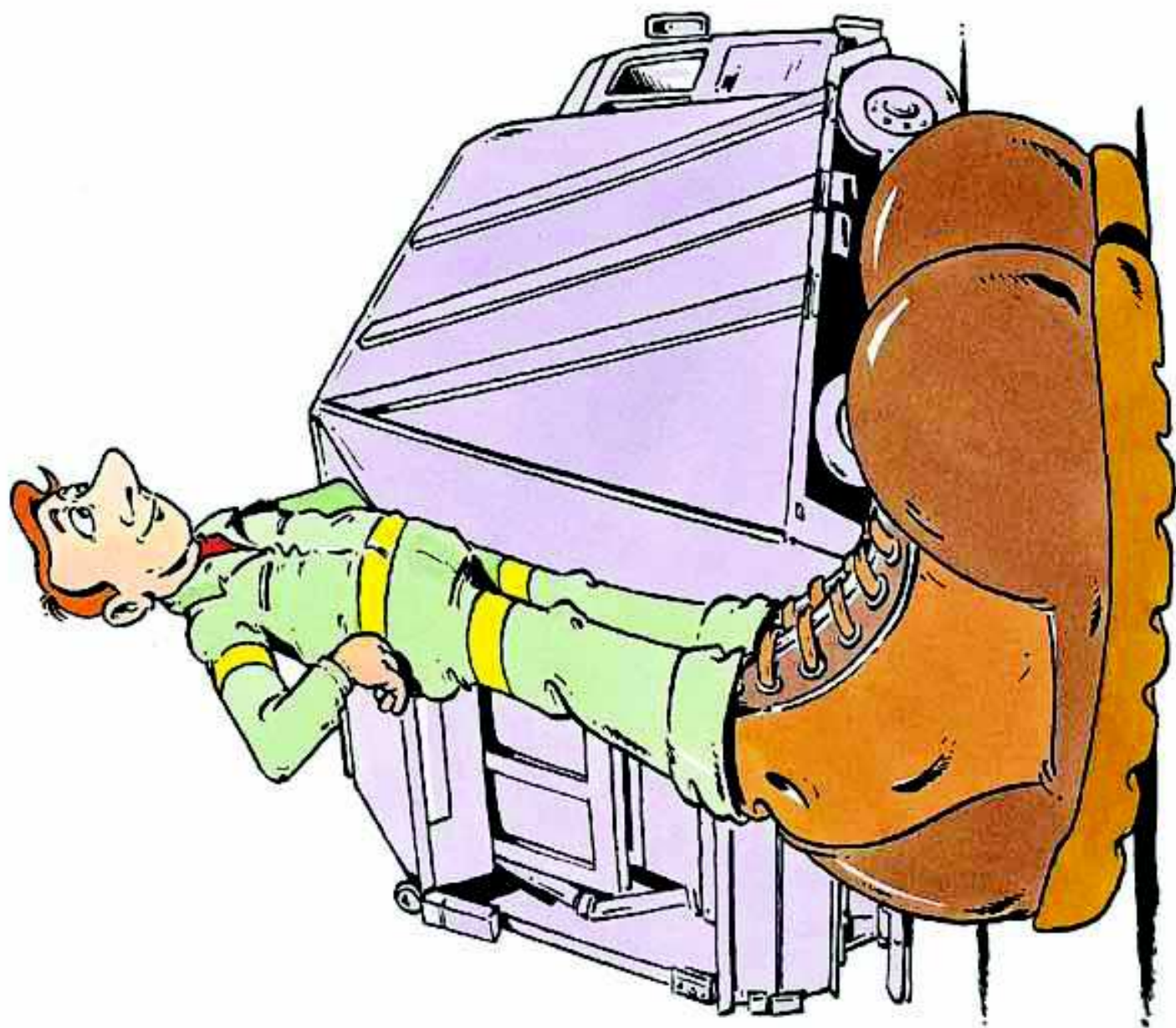
▼ *Non équipé*
visible à 30 m seulement



A teal-colored decorative frame consisting of a vertical line on the left, a horizontal line at the top, and a horizontal line below the top one. The top horizontal line has a small square notch at its left end.

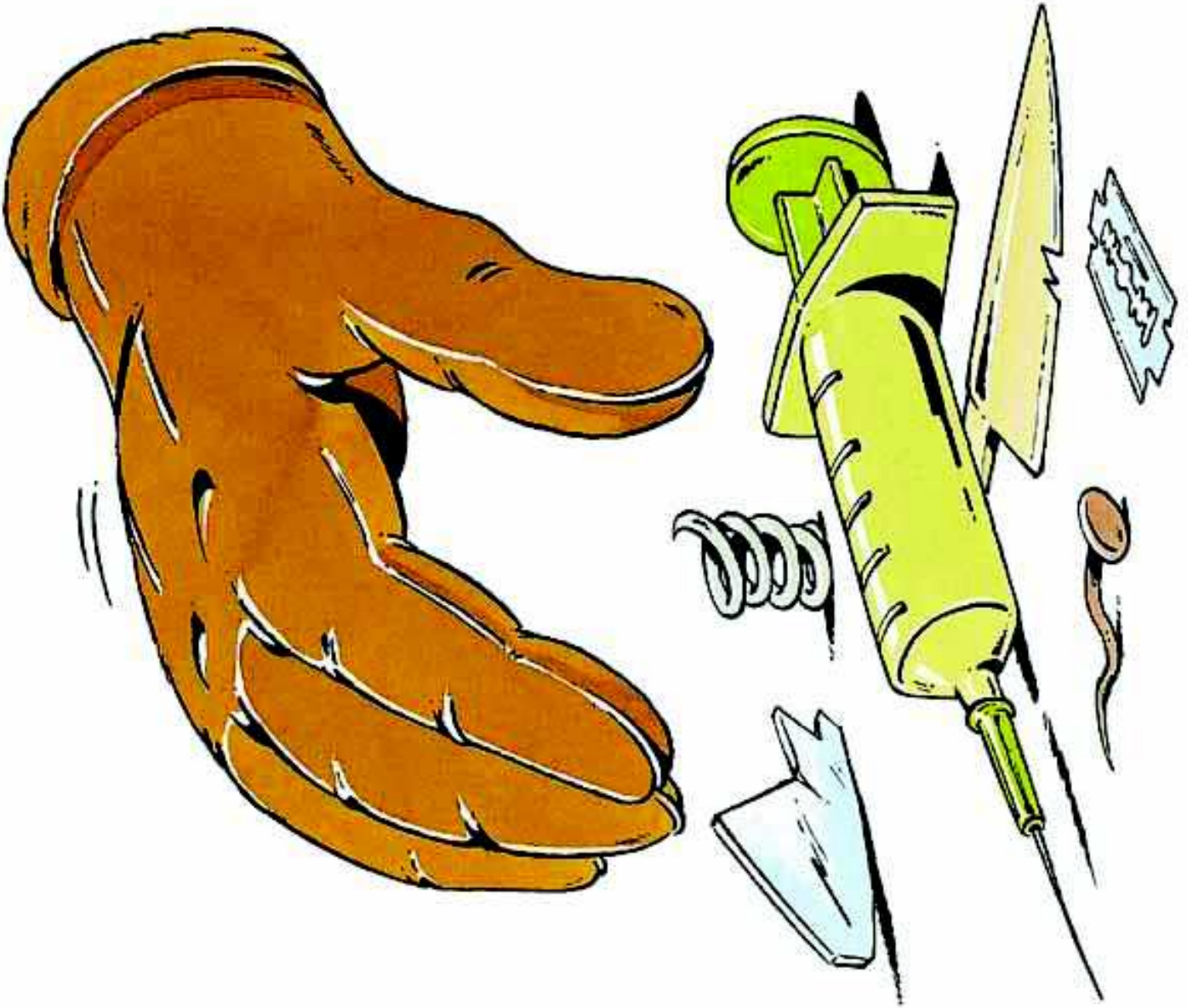
Les chaussures montantes

Protègent mieux les chevilles



Les gants

- 📄 Évite les coupures
- 📄 Évite les piqûres
- 📄 Évite les maladies



Le comportement (1).

LA VITRINE PERSONNEL:

- **dynamisme**
- **politesse**
- **tenue vestimentaire**
- **respect des codes et des circuits**
- **être à l'heure (au départ, sur les circuits)**

LA VITRINE MATERIEL:

- **propre**
- **vérifié**
- **en bon état**
- **choisir le lieu des pauses**

Le comportement (2).

☰ La communication avec l'utilisateur:

- **dialogue**
- **conseil**
- **recevoir les doléances**
- **éviter les polémiques**

☰ La communication avec le service

- **informer le service**
- **demande de réparation**
- **incident survenu pendant la journée.**



Avant le départ

Les contrôles administratifs.

Le conducteur:

- son permis de conduire (à jour).
- les documents propre du véhicule.
- le disque.
- les documents administratifs du véhicule.

Nom&Prénom

Lieu de départ

Lieu de retour

Date de départ

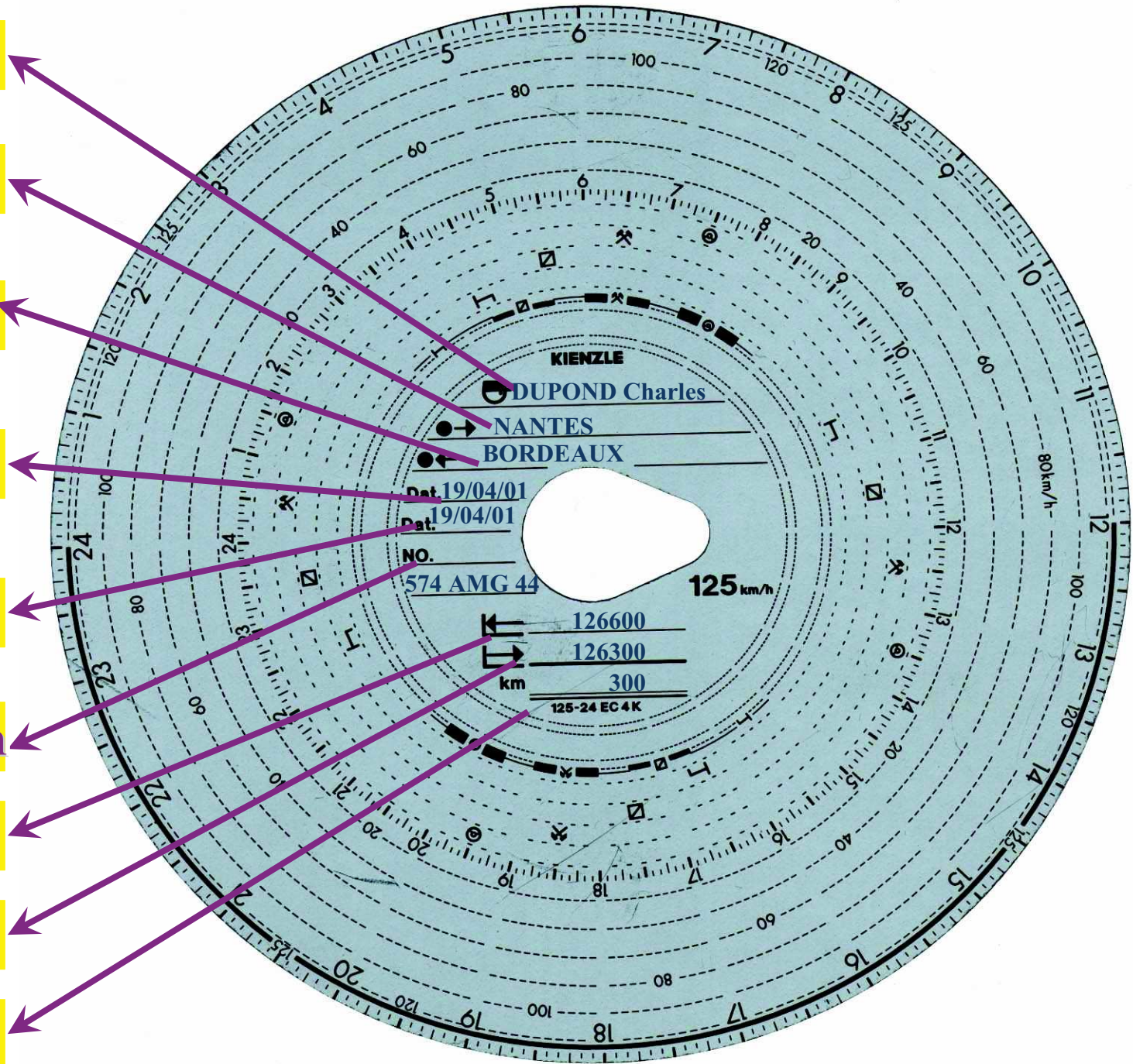
Date de retour

Immatriculation

Kms retour

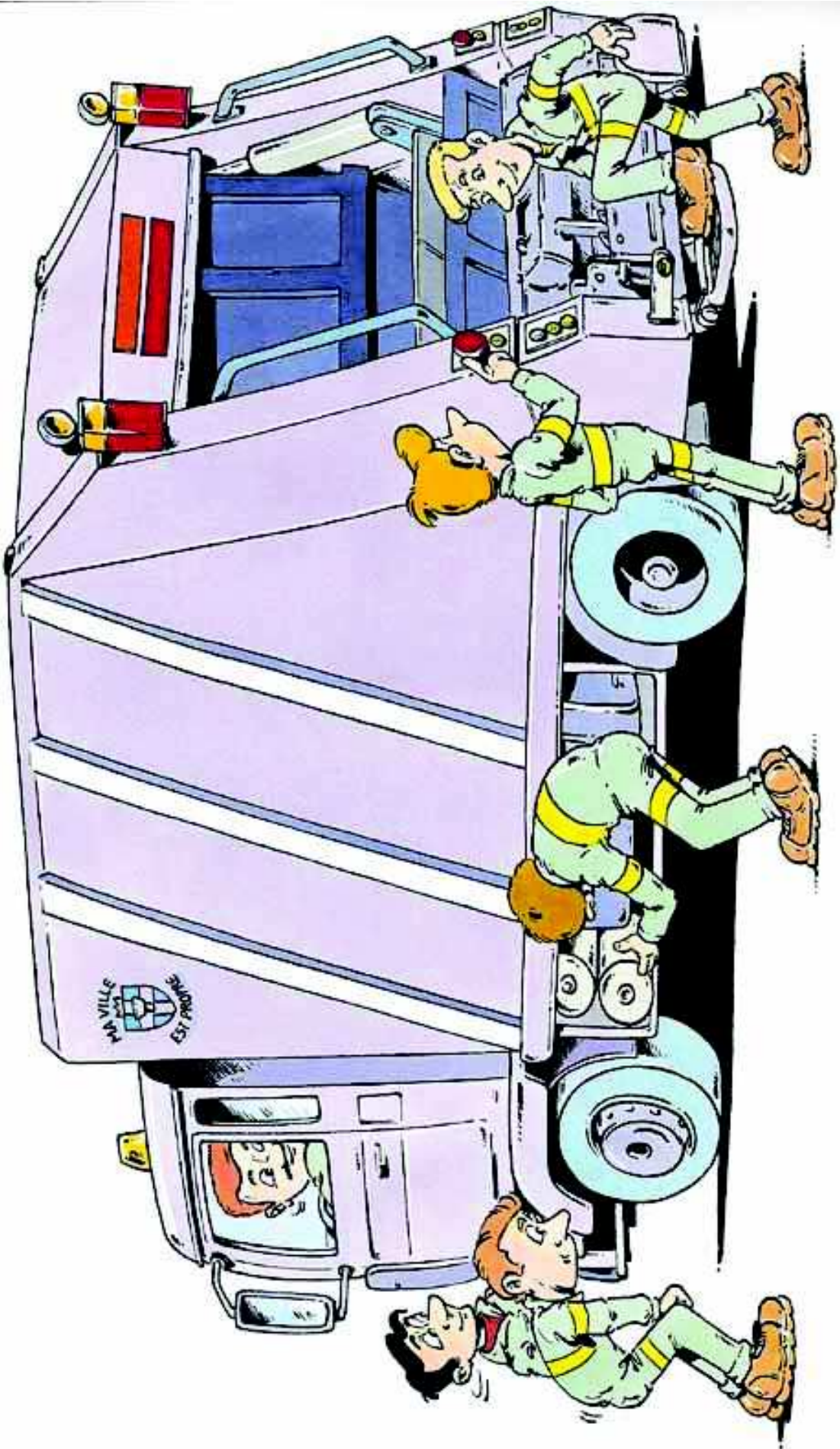
Kms départ

Kms total



Les contrôles du véhicule.

- ▣ Propreté des rétroviseurs.
- ▣ état des pneumatiques.
- ▣ feux de travail, à éclat.
- ▣ la signalisation (clignotants, stop etc..).
- ▣ niveaux d 'huile, eau...
- ▣ le fonctionnement du mouvement de pelle.
- ▣ le fonctionnement du lève-conteneur.
- ▣ marche-pieds, poignées en bon état
- ▣ boutons de fonctionnement.
- ▣ **COUPS DE POING D 'URGENCE**





Pendant la collecte.

Prestation

Eviter de courir

- **plus de sécurité**
- **moins de fatigue**

Attention à l'environnement

- **piétons (ne pas être un danger)**
- **véhicules (circulation, stationnement)**
- **immeubles**

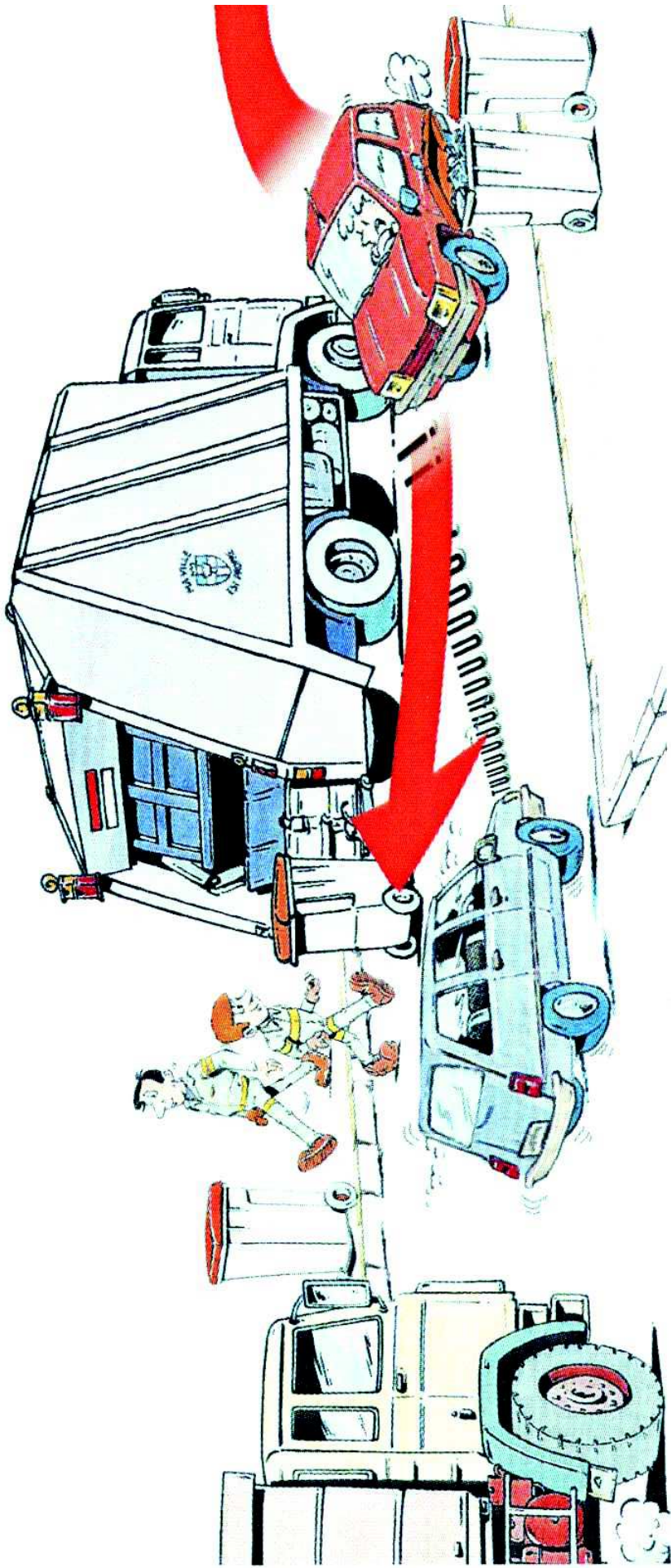
Le code de la route.

☰ Cela veut dire:

- rouler le plus à droite possible.
- Collecte à gauche (contresens) est **interdit**
- **ne jamais prendre de sens interdit.**
- Ne pas emprunter la voie des bus en haut le pied.
- éteindre les feux de travail en haut le pied.
- Les véhicules de collecte
ne sont **jamais prioritaires**

Quelle collecte préférez-vous ?





Mauvaise position
du ripeur





DANGER

Le lève-conteneur
automatique

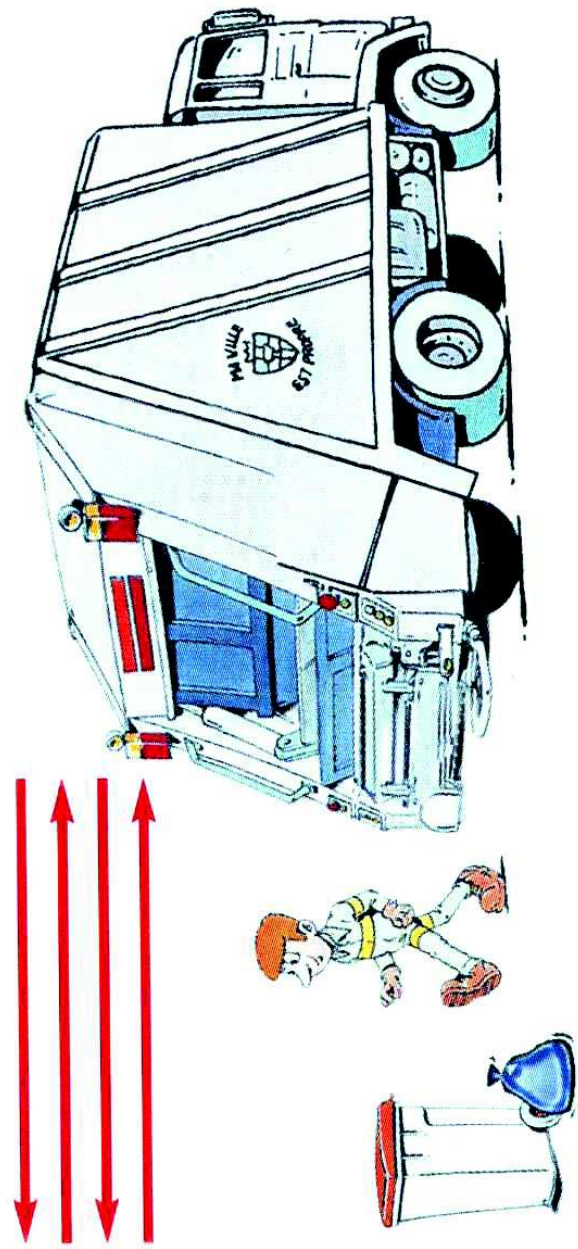
Combien ferez-vous d'aller-retour ?



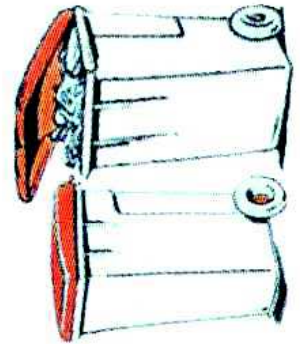
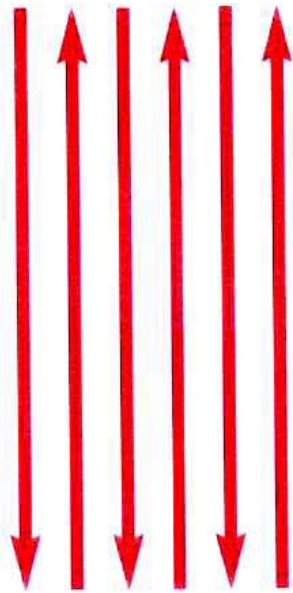
3

2

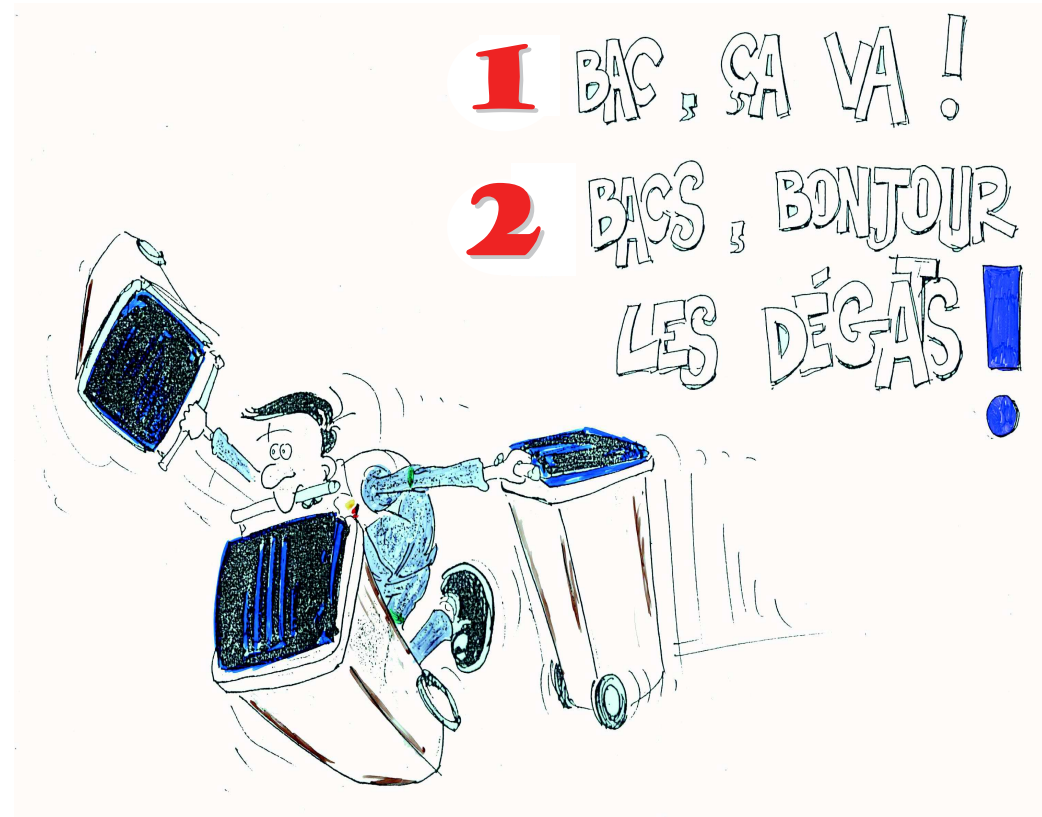
1



Dans ce cas, un conteneur et un sac
Si vous prenez en premier le conteneur vous économisez un aller
retour.....



ATTENTION !
prendre les
bacs
un par un



1 BAC, ÇA VA !

2 BACS, BONJOUR
LES DÉGÂTS !

Année 2004 : 39 accidents du travail

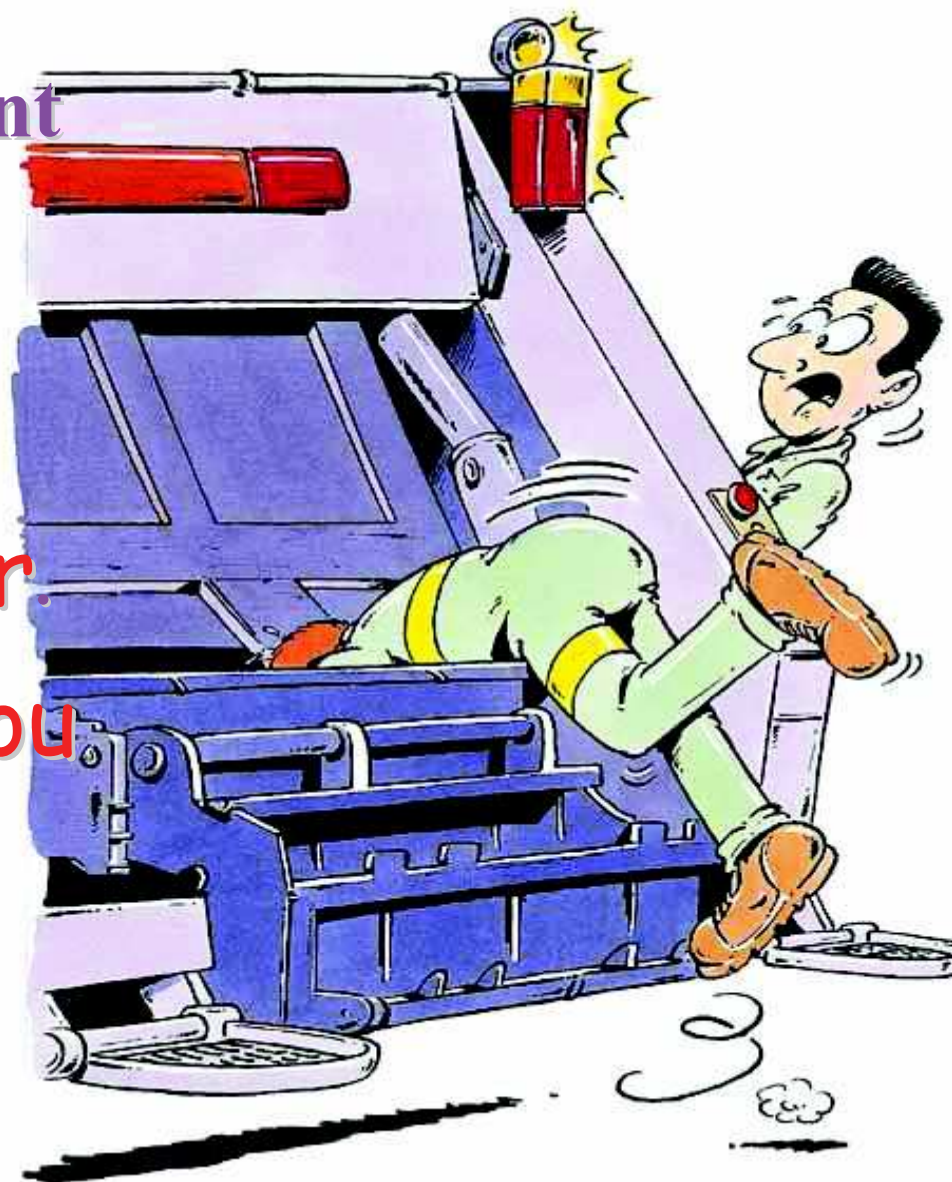
1675 jours d'arrêt de travail

Conducteurs / ripeurs

RAPPEL

Si chute de bac ou récipient dans la trémie:

- ↪ Arrêt d'urgence.
- ✘ Eteindre le moteur.
- ✘ Récupérer le bac ou récipient



LA ROCHE-SUR-YON

La benne de collecte percutée : un éboueur tué sur le coup

LA ROCHE-SUR-YON. - Hier, vers 6 h 30, sur le CD 746, route de Luçon, à la hauteur de la rue Olof-Palme à La Roche-sur-Yon, un véhicule Iveco d'une société yonnaise, qui roulait route de Luçon en direction du centre ville de La Roche-sur-Yon, juste après l'intersection de la carrière les Coux, après les feux tricolores, a heurté une benne de collecte des ordures ménagères de la société Genet, le camion étant à l'arrêt en train d'effectuer une manœuvre de déversement de poubelles à l'intérieur de la benne normalement stationnée sur le bord droit de la chaussée dans le même sens de circulation.

Suite au choc, un des deux ripeurs, celui de gauche, M. Bernard Touzeau, 47 ans, demeurant 10 rue Hector Berlioz à La Roche-sur-Yon, à l'arrière du véhicule en train de déverser, a été tué sur le coup. Une enquête est en cours pour déterminer les causes exactes de l'accident par la brigade de l'hôtel de police de La Roche-sur-Yon.

Le lève- conteneur automatique.

📅 1995

➤ **un ripeur tient un bac du côté de l'accrochage et active le bouton de montée**

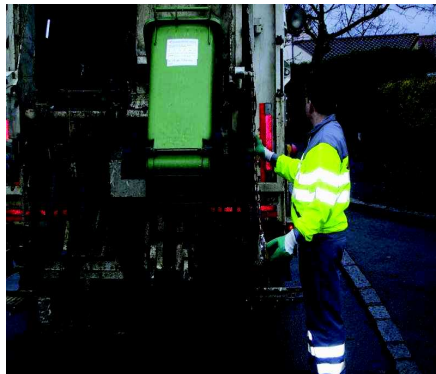
accident du PIANISTE main écrasé.



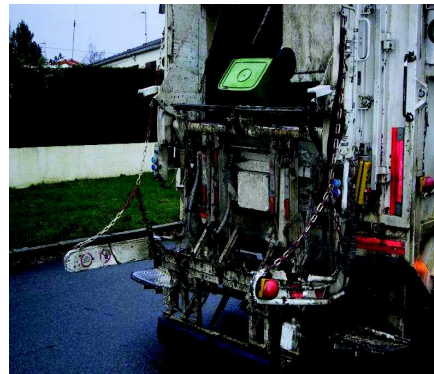
SECURITE + QUALITE =



Bacs
un par un



Sur le côté
je me protège



Bac dans la trémie:
arrêt d'urgence
+arrêt moteur



Bacs alignés
=
qualité de service

Le lève-conteneur.

1998

- **Le ripeur positionne un conteneur trop rempli sur un lève-conteneur automatique.**
- **Pour empêcher les déchets de tomber, il avance la main et se fait coincer le bras entre le lève-conteneur et le montant du camion.**
- **Il a le réflexe d'actionner l'arrêt d'urgence mais le conducteur ne réagit pas (ce sont les passants qui ont donné l'alerte).**

N'utiliser le COUP DE POING D'ARRÊT D'URGENCE que dans des situations graves

A teal-colored decorative frame consisting of a vertical line on the left, a horizontal line at the top, and a horizontal line below the top one. The top horizontal line has a small square notch at its left end.

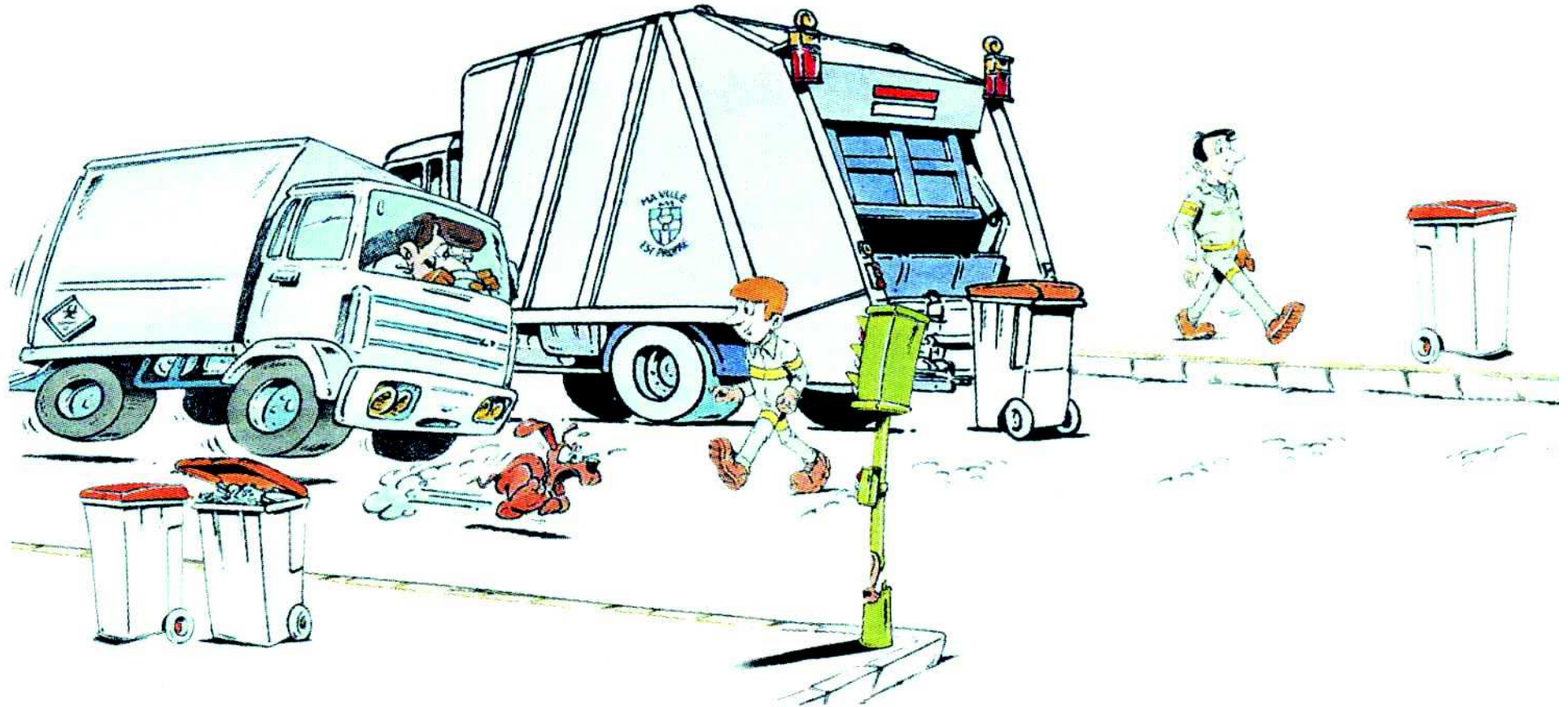
DANGER

La collecte bilatérale

La collecte bilatérale

- 📄 **Situation à risque**
- 📄 **Exceptionnelle et que sur voies autorisées**
 - **regarder des 2 côtés**
 - à l'aller comme au retour
 - n'abuser pas des signaux (feux de détresse...)
 - **attention aux 2 roues**

DANGER.



Accident de collecte bilatérale

☰ 17 mai 1999.

- **Collecte rurale en petite agglomération, un intérimaire traverse la route pour aller chercher un conteneur. Il est fauché par une voiture venant en sens inverse.**

Fracture des côtes, et du bassin

☰ 1997.

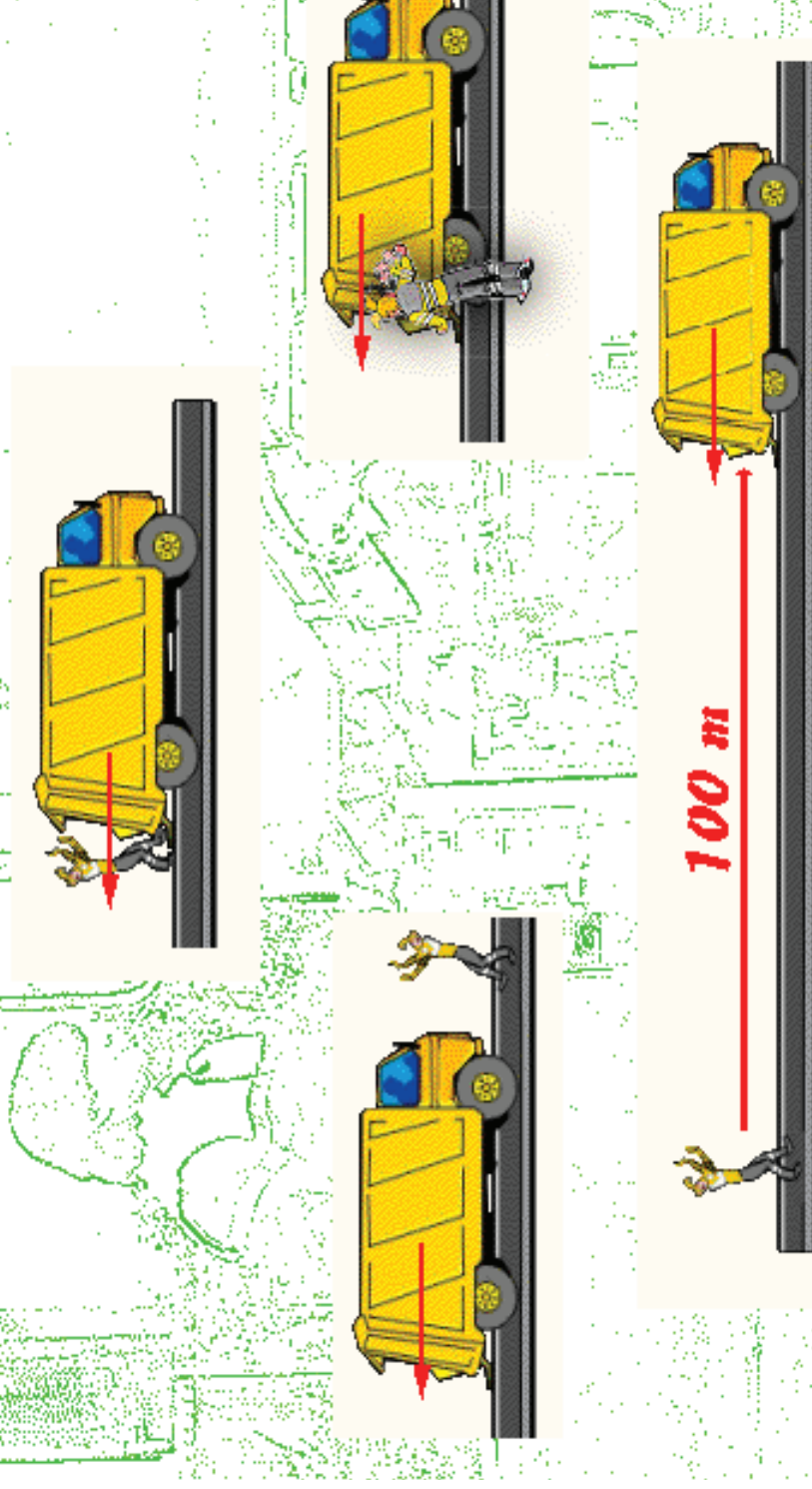
- **Une voiture double la benne, monte les roues gauches sur le trottoir et roule sur les pieds du ripeur.**
- **Pieds écrasés, fractures multiples**



DANGER

La marche-arrière.

Où vous placez-vous pour guider le conducteur!



En marche- arrière.

Personne:

- **sur le marche-pied**
- **derrière le véhicule**

Ripeur(s)

- **en vue du conducteur**
- **aident au guidage**

**LA COLLECTE EN MARCHÉ-ARRIÈRE
EST INTERDITE .**

Eboueur tué par son camion

Un éboueur de 25 ans a été renversé et tué hier matin à Corenc (Isère) par le camion-poubelle qu'il accompagnait. Le camion de ramassage sortait d'une impasse étroite en marche arrière quand ce garçon qui se trouvait juste derrière, a été, pour des raisons indéterminées, « renversé, puis heurté à la tête, par un objet métallique, peut-être le marche-pied ».

Objet : Accident corporel lors d'une marche arrière de B.O.M

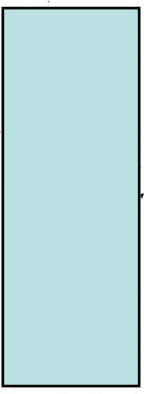
Un nouvel accident de marche arrière vient d'avoir lieu dans une exploitation [] un ripeur a été sérieusement blessé aux pieds par le repliement contre un mur du marchepied arrière sur lequel il était resté (en dépit de consignes strictes) pendant le recul de la benne.

Dans ce cadre d'exploitation :

- Un accident similaire (benne heurtant une borne en reculant) est survenu fin septembre 1992. Le ripeur victime est depuis lors en arrêt de travail et restera handicapé à vie.
- En 1984 et 1985, deux ripeurs sont passés sous leur benne qui recule en décharge, ne subissant que des blessures légères.
- En 1977, un enfant a été tué près d'une école, et en 1983 un autre, assis devant chez lui, a été très gravement blessé aux jambes ; dans les deux cas, par une BOM reculant.
- Une formation pratique a été dispensée à plusieurs reprises sur ce risque dès 1993. Elle a été répétée régulièrement, notamment fin 1992 et début 1993.

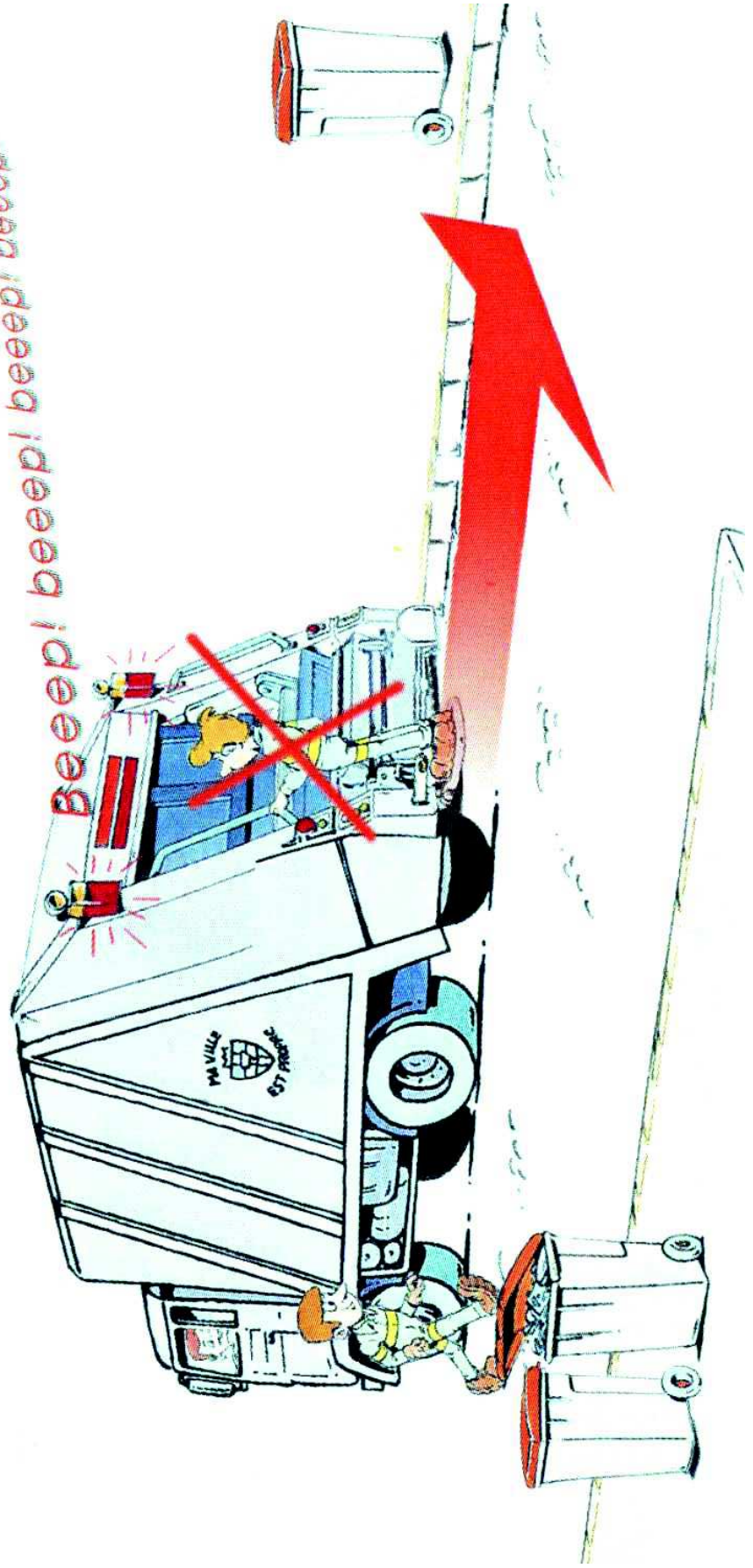
Conclusion

- 1) L'organisation précise des tournées réduisant les marches arrière à un minimum incompressible est l'un des tous premiers objectifs de prévention en collectivité O.M. Cela a déjà été demandé par la direction générale.
- 2) Les consignes essentielles de sécurité doivent être affichées, répétées ; des contrôles inopinés et fréquents sont indispensables et réglementaires.
- 3) L'exercice de l'autorité - fermeté, sanction - est nécessaire quand la formation, le conseil, la persuasion, ont échoué.
- 4) Il est souhaitable que soient proscrits le plus tôt possible (mesure applicable à l'ensemble de la profession et des régions bien entendu) les marchepieds arrière - à l'origine directe et indirecte de 30 % des accidents - et que soit largement étendu le chargement latéral, dissuasif des traversées de chaussée.



NB - Dans une exploitation [] voisine, deux accidents de marche arrière (1980 et 1982) ont provoqué l'invalidité à 100 % de deux ripeurs restés sur le marchepied, coûtant à l'entreprise environ 12 MF (valeur 1993) ; la seconde affaire a connu son épilogue en 1991.

Bleep! bleep! bleep! bleep!



ENCORE UN ACCIDENT MORTEL CHEZ ENCORE UN RIPEUR ECRASE PAR UNE BOM EN MARCHÉ ARRIERE

L'accident

Dans une société du groupe, le 8 février 1996, à 6 h 50 (donc éclairciement médiocre), une BOM en collecte urbaine effectue une marche arrière inévitable et habituelle de 30 mètres, les 2 ripeurs restant sur les marchepieds arrière.

L'un deux, dans une main une bouteille vide récupérée, se tient mal et tombe. Les roues jumelées lui passent sur le corps. La victime, un père de famille de 27 ans, est un salarié détaché d'une autre société du groupe, mais connaissant très bien ce circuit de collecte.

Les causes

- a) indiscipline de l'équipe de collecte (infraction au principe de base « pas de marche arrière quand les 2 ripeurs ne sont pas à vue directe - en général secteur avant - du conducteur ».
- b) manque de contrôle hiérarchique sur les circuits (la vigilance du personnel est maintenue en éveil par des contrôles fréquents, à la condition que les opérateurs aient été effectivement formés et informés).
- c) imprudence de la victime qui se maintenait mal et procédait à de la récupération interdite.

Remarques particulières

- Comme pour l'accident mortel de marche arrière du 17/09/94 (même société, autre exploitation, cas cité dans « l'Info Sécurité 67 Flash » du 26/09/94), la BOM était équipée d'une rétro-caméra. Cet équipement dilue l'attention déjà très sollicitée du conducteur, et donne à l'équipe une confiance exagérée par rapport à ce que l'on peut vraiment attendre de ce dispositif considéré pour cela par le service Prévention avec beaucoup de circonspection, voire de réticence.
- Il est important de veiller à ce que le personnel employé soit en situation administrative régulière, notamment dans les cas de détachement, de CDD, d'appartenance à une E.T.T (en particulier pour ce qui est de la formation à la sécurité et de l'aptitude médicale). Il est aussi rappelé que l'on ne peut employer certaines catégories de personnel : détachés par les Associations Intermédiaires (cf « Info Sécurité 58 Flash » du 02/12/93), ou CES, par exemple.

Accident de marche arrière.

📅 23 mars 1999.

- **Lors d'une manœuvre de demi-tour, au fond d'une impasse, un ripeur a eu la jambe coincée entre le marche pied et un compteur EDF.**

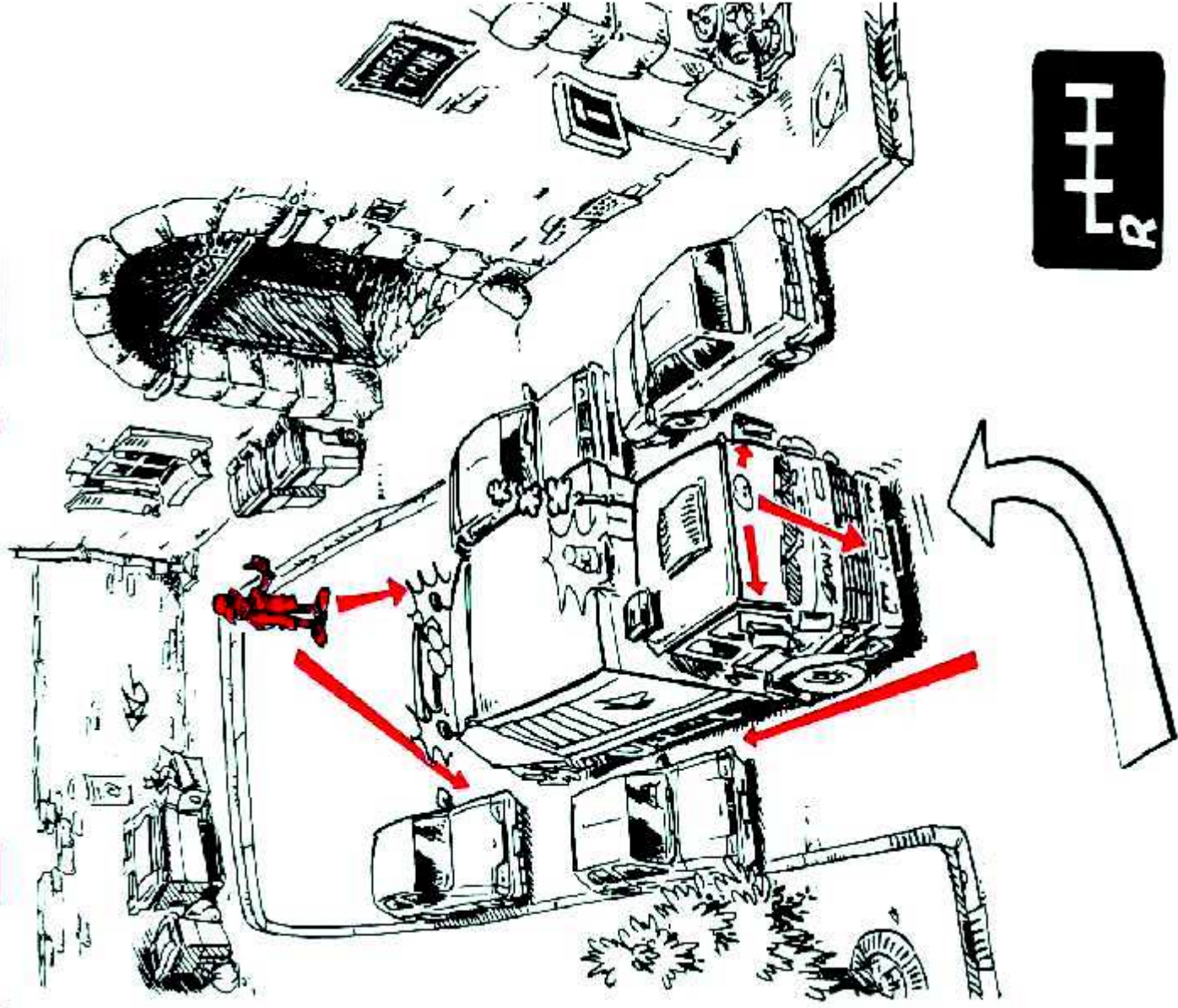
**Ecrasement des vaisseaux sanguins
et flébite**

OBJET : Accident de marche AR (BOM)

Le 29 juin 1992 en Vendée, dans une exploitation OM non [REDACTED], un jeune ripeur temporaire de 17 ans a été écrasé contre un mur et tué alors qu'il se trouvait sur le marchepied AR de la benne qui manoeuvrait.

Rappelons qu'un accident identique (il s'agissait aussi d'un travailleur temporaire, sous contrat D.D) s'est produit il y a quelques années dans un centre du [REDACTED] et a coûté plusieurs MF, entraînant des taux de cotisation AT de 17 à 21 % durant les années de remboursement. D'autres A.T très graves ou mortels, notamment de marche AR, concernant du personnel temporaire, ont affecté nos Centres dans le passé.

comment guider une manoeuvre de marche arrière?.





A decorative frame made of teal lines. It consists of a vertical line on the left, a horizontal line at the top, and a horizontal line below the top one. The vertical line has a small square notch at the top left corner.

DANGER

Les déchets

Les produits de la collecte

📄 1991:

- **Chargement dans une BOM d 'engrais et de désherbant,**

EXPLOSION dans la benne

effet renforcé par le compactage, mélange de produits déstabilisés sous forte chaleur.

1 MORT-2 BLESSES GRAVES.

1 ENTREPOT 2000^m2 DETRUIT.

Les produits de la collecte.

1995

Lors d'une collecte bimensuelle d'encombrants effectuée depuis longtemps par les trois même intérimaires, un bidon d'un liquide non identifié est chargé.

Il éclate au compactage et son contenu (de l'acide sulfurique pur) asperge les 2 ripeurs et le conducteur.

1 MORT-2 BLESSES GRAVES.

Consignes:

attention aux récipients contenant des liquides non identifiés

ne jamais rester dans l'axe de la benne au moment du compactage.



DANGER

Le haut le pied

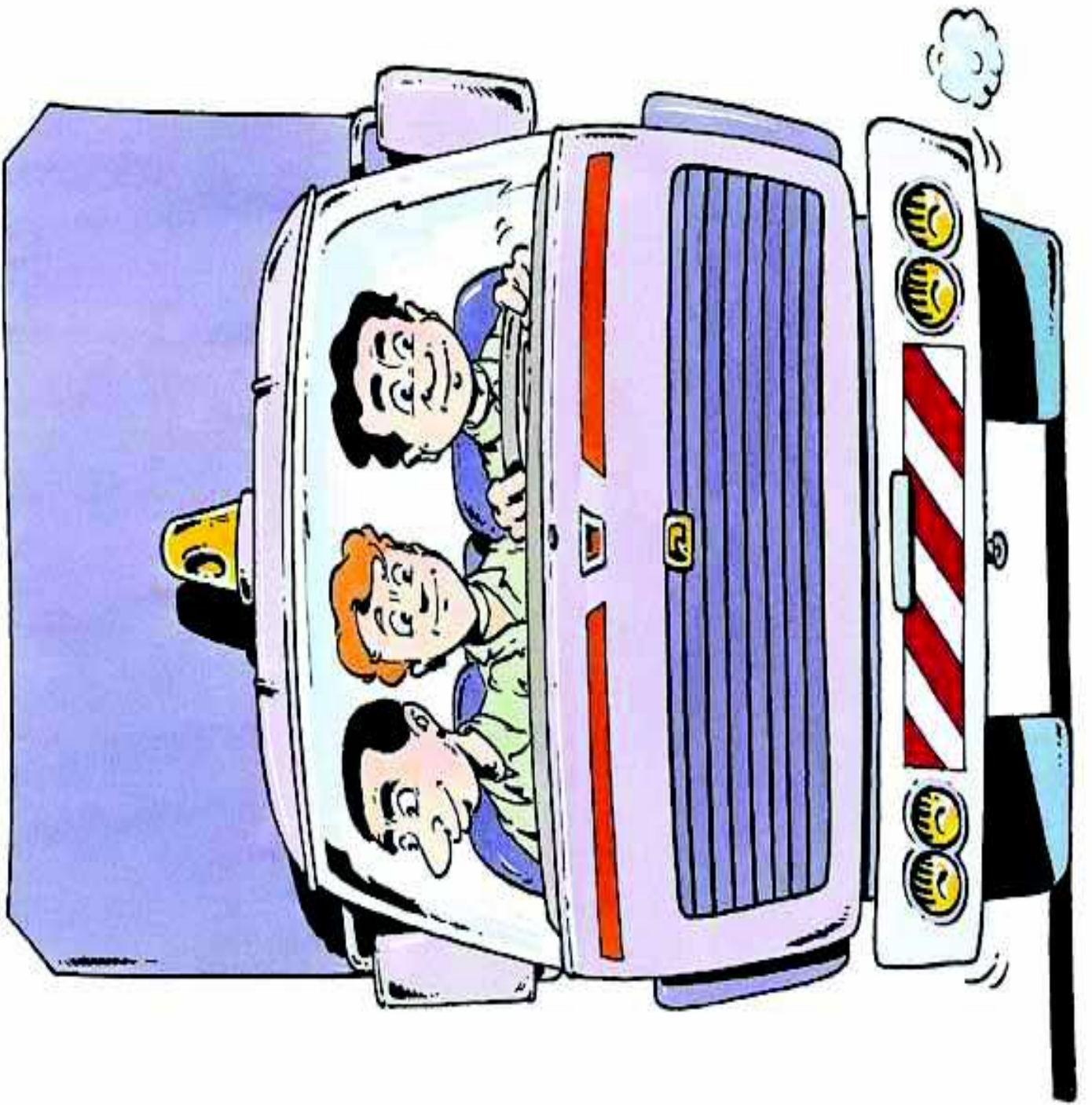
Quand et comment?.

☰ Quand ?:

- **au départ et au retour du service**
- **entre 2 points éloignés de collecte**
- **pour aller vider et pendant le vidage**

☰ Comment ?:

- **ripeur(s) en cabine**
- **pas de feux spéciaux(véhicule routier).**
- **Marche-pieds et barrières relevés.**
- **Lève- conteneur en position haute**
- **vitesse = CODE DE LA ROUTE**





DANGER

La porte arrière

Accidents graves

☰ Lors de:

- **opérations de vidage**
- **opérations de lavage**
- **oubli de la fermeture de porte arrière.**

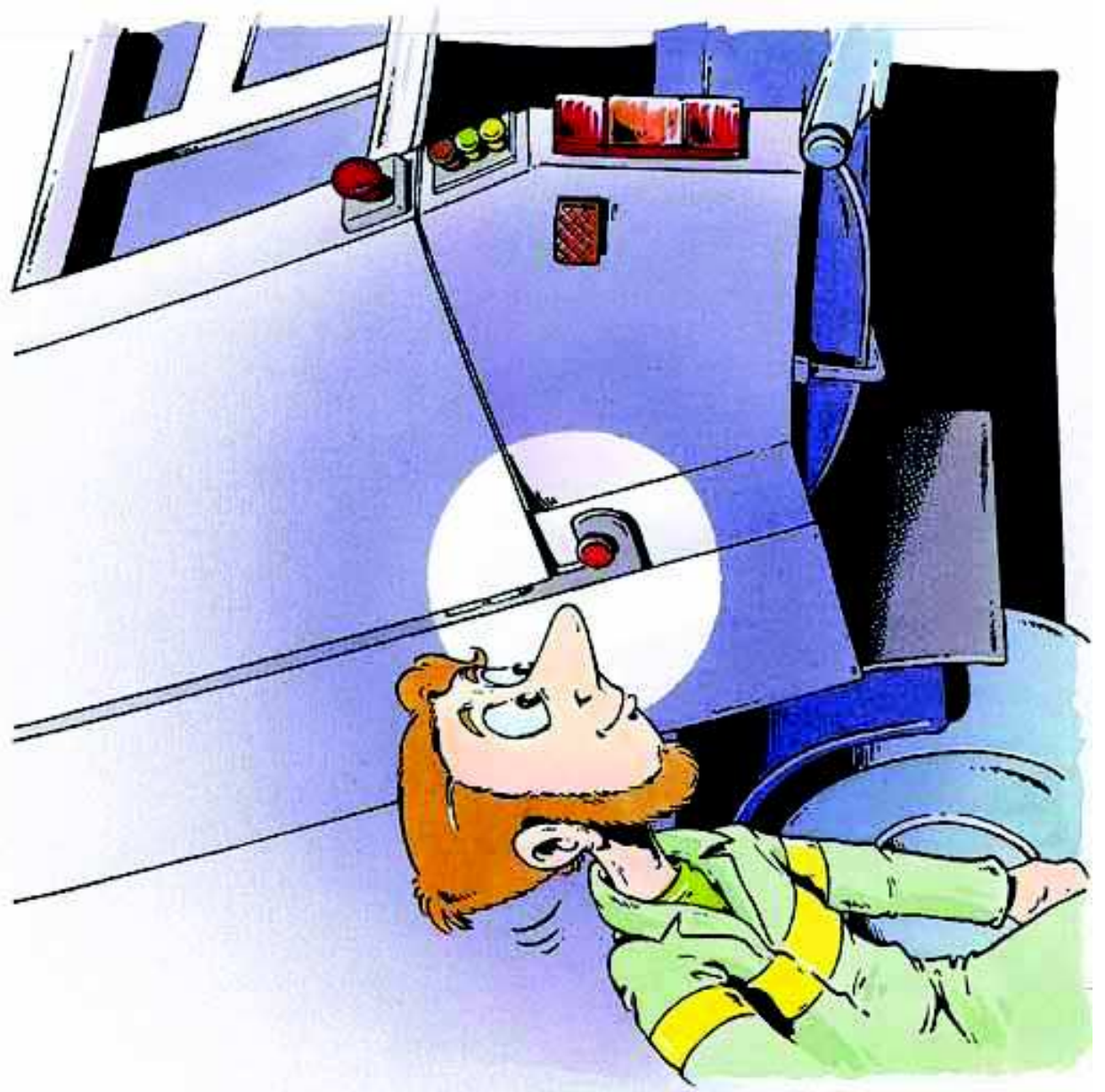
Accrochage de portails

de bâtiments

lignes électriques, téléphonique...

☰ Consignes:

- **ne jamais stationner sous une porte levée.**
- **s'assurer du verrouillage avant de rouler.**
- **utiliser les BEQUILLES DE SECURITE.**



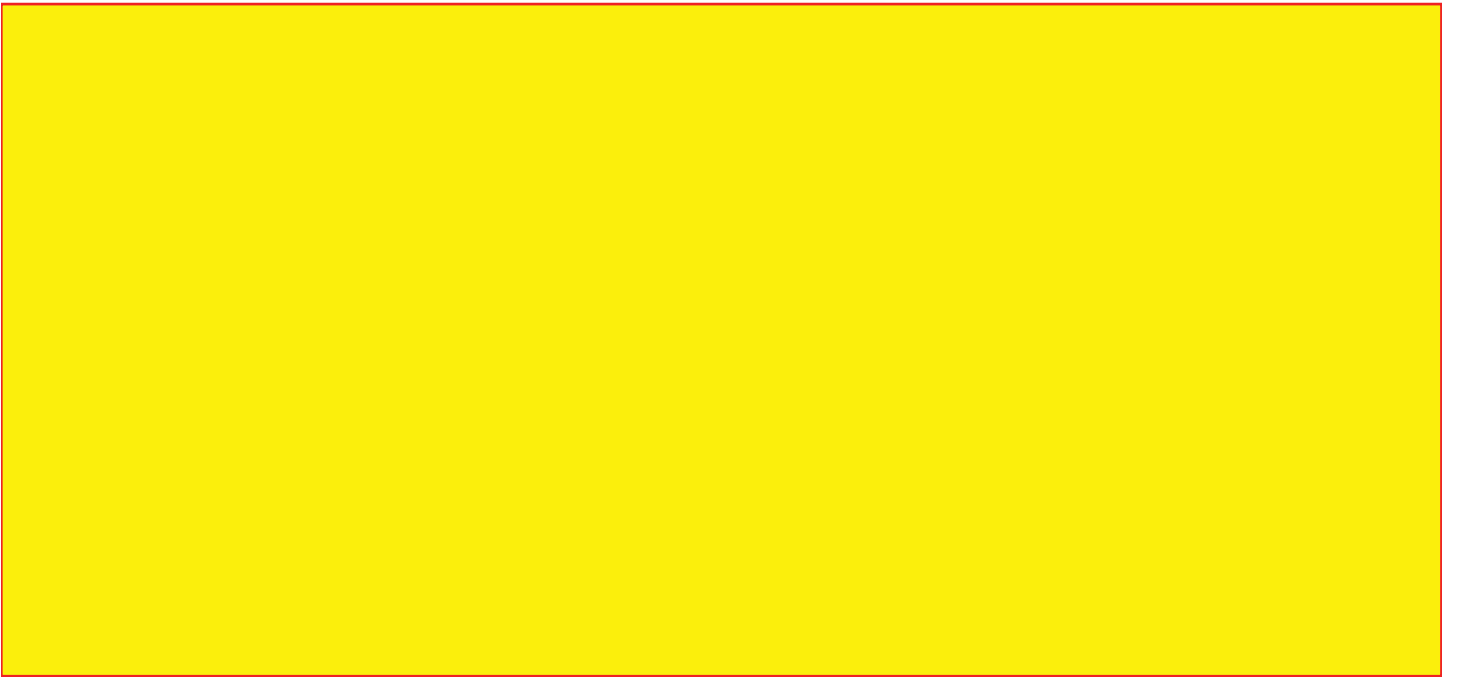
Attention à la marche.

☰ Montée et descente de cabine.

- Respectez la règle des 3 points d'appui.
- Attendre l'arrêt du véhicule.
- **NE PAS SAUTER.**

☰ Montée et descente de marche-pieds.

- Pas d'acrobaties
- Attendre l'arrêt du véhicule.
- **NE PAS SAUTER**



**"Sauter du camion,
ça fait gagner du temps."**



BIEN QUE...

Montée ou descente du camion
= plus de 5 000 accidents par an.

A teal-colored decorative frame consisting of a vertical line on the left, a horizontal line at the top, and a horizontal line below the top one. The top horizontal line has a small square notch at its left end.

DANGER

Piqûre par aiguille de
seringue

En cas de piquûre.



Restez calme: (facile à dire !!).



Si possible:

- **Récupérer l'objet (sans vous repiquer).**
- **Faire saigner la plaie.**
- **La nettoyer.**
- **Identifier le propriétaire (si possible) .**
- **Faire constater (témoins).**



Le jour même:

- **consulter le médecin traitant.**
- **faire une déclaration d'accident du travail.**



DANGER

Le lieu de vidage

Vidage Station de Transfert / Brais

Les ripeurs:

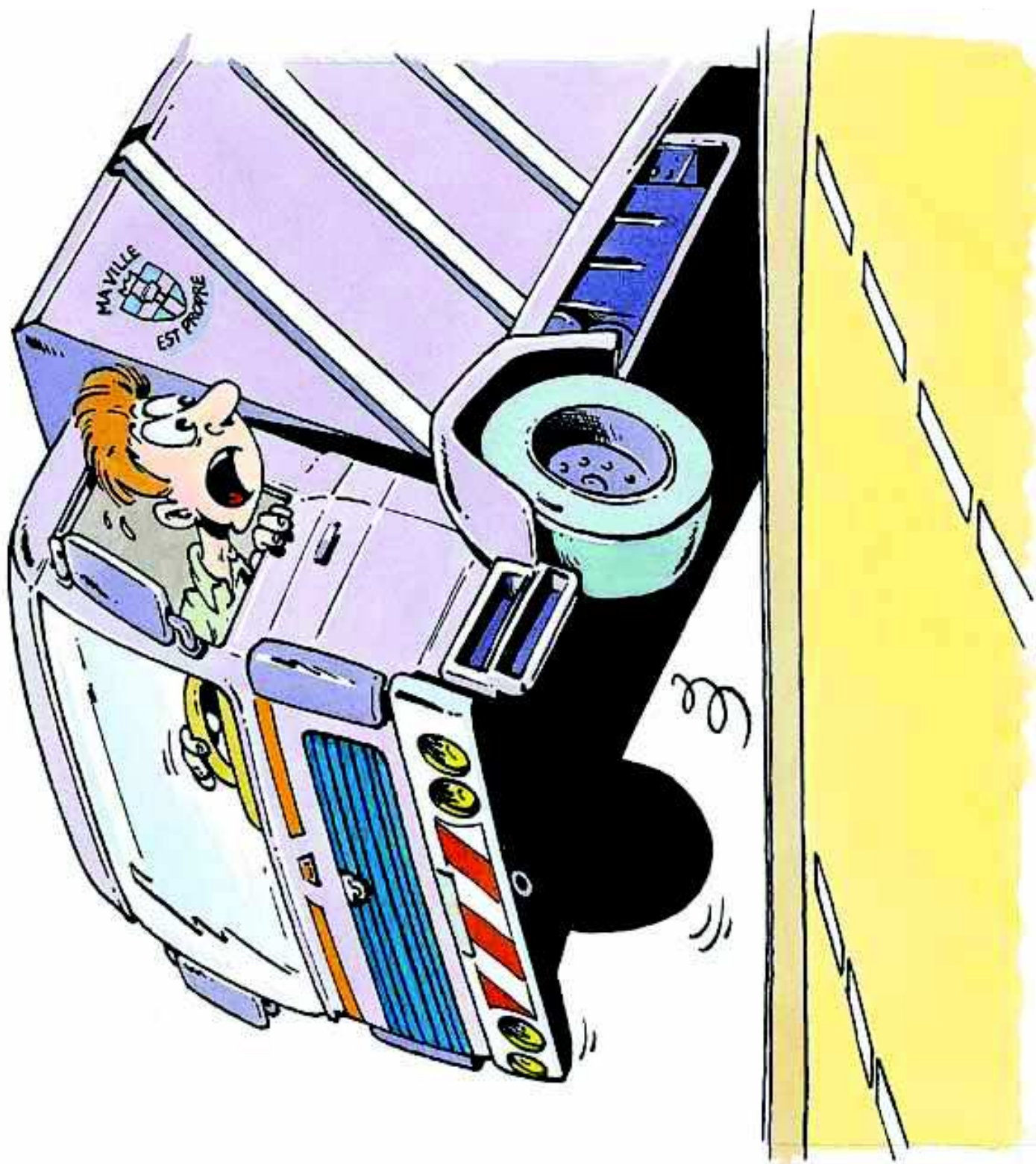
- si possible attendre à l'extérieur du site.
- Sinon **rester en cabine.**
- **Seul le conducteur manipule les commandes de vidage.**

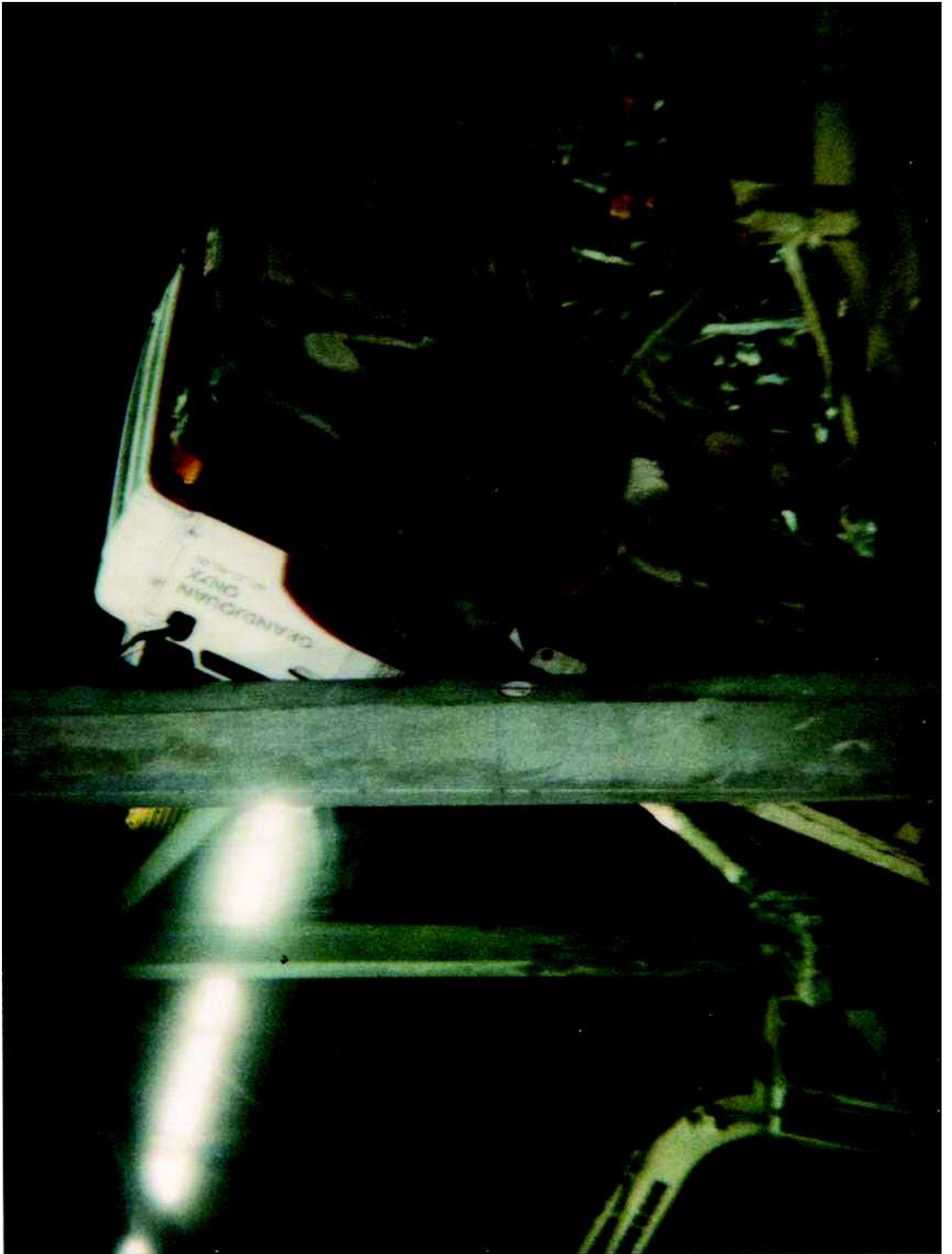
Le conducteur:

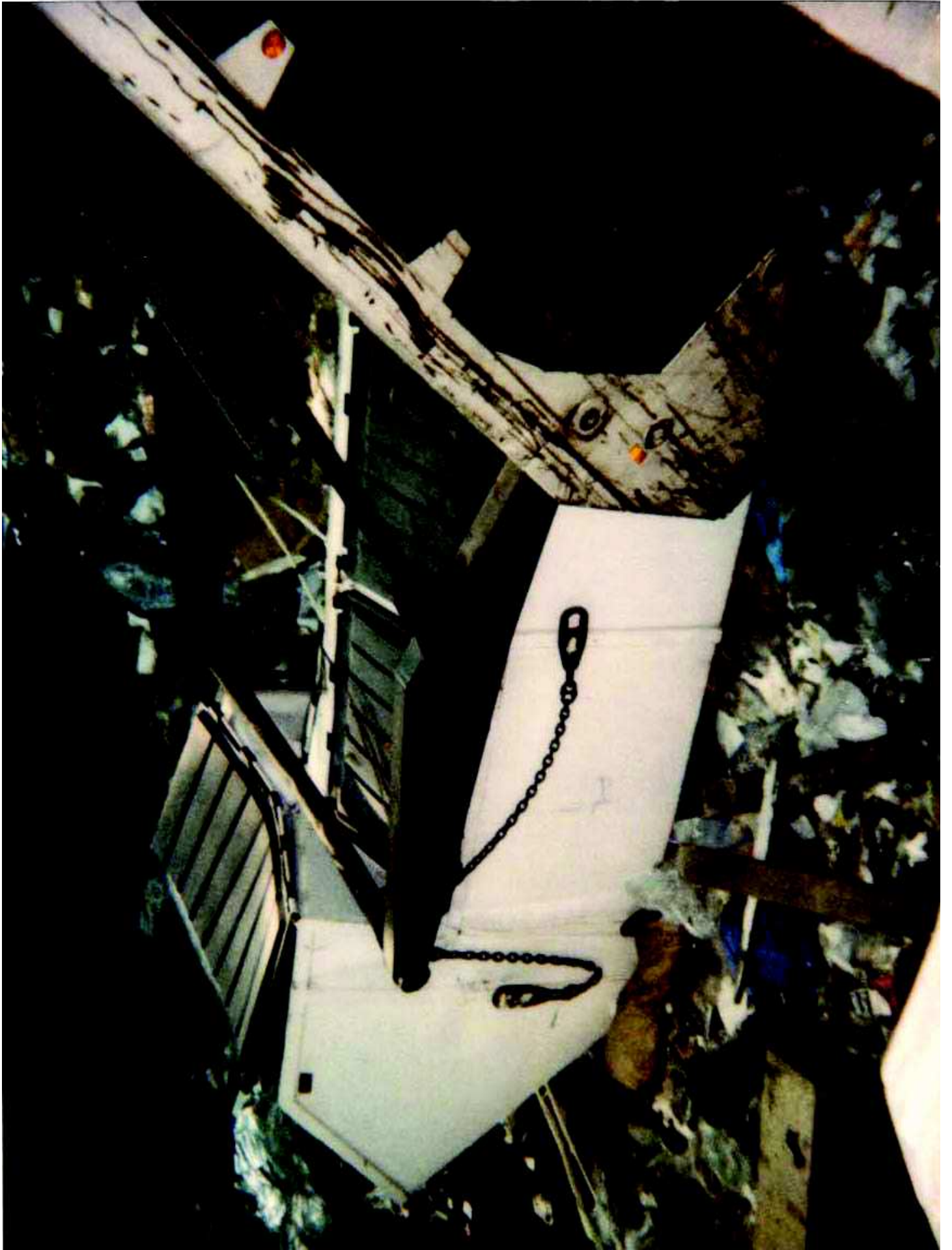
- **Vitesse sur site 15km/h.**
- respecter le règlement intérieur du site
- **Ne pas fumer.**

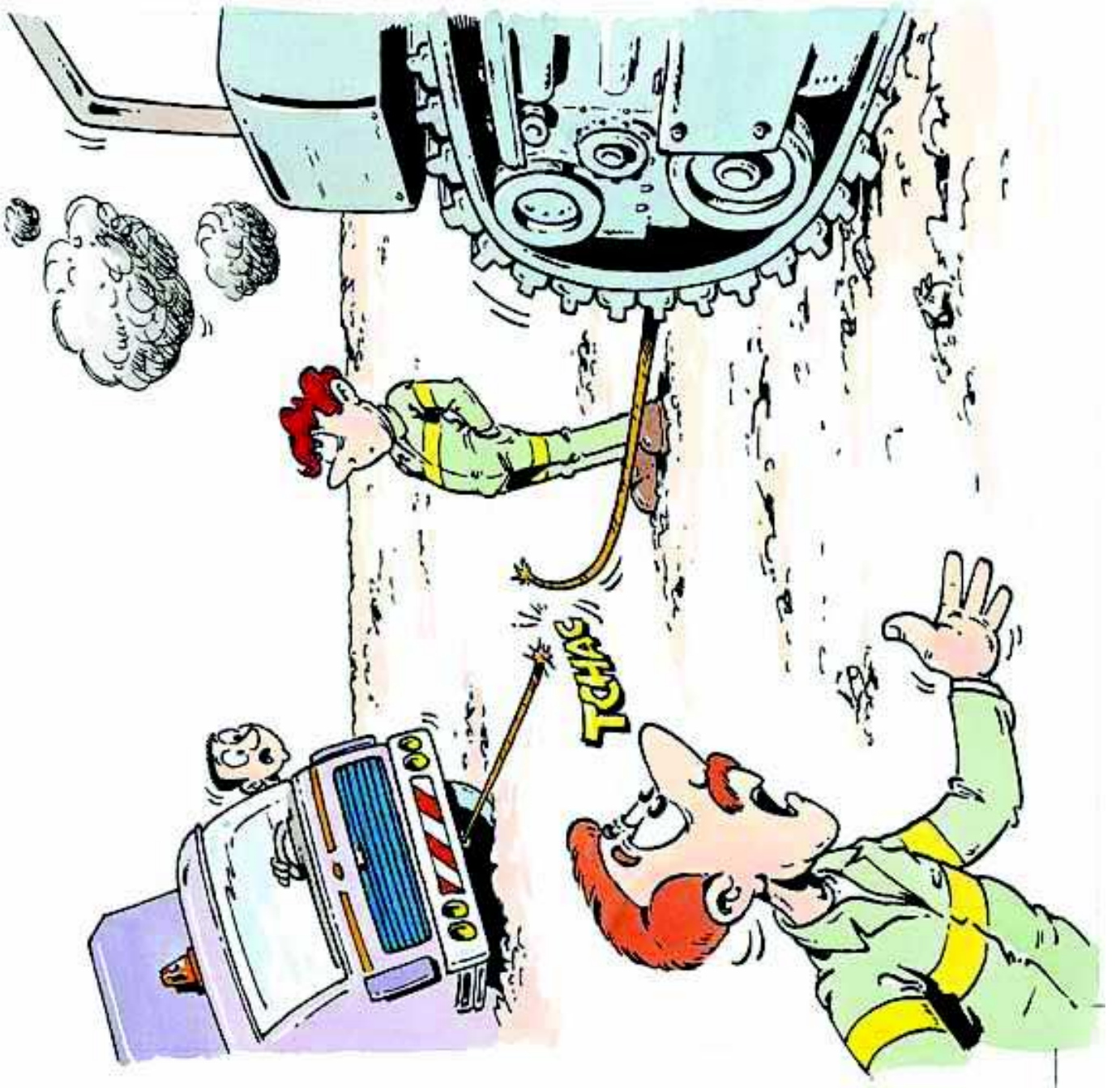












L'enlèvement.

☰ Si vous êtes enlisés:

- ne jamais vous faire **pousser** par un engin
- se faire tracter ou remorquer.
- Utiliser une barre plutôt qu'un câble.
- Attention à l'utilisation d'un câble:

le coup de fouet peut-être
mortel en cas de rupture.